



Assemblée générale

Distr. limitée
9 novembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session Deuxième Commission

Point 19 de l'ordre du jour

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

Yémen* : projet de résolution

Mécanismes novateurs de financement du développement

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration du Millénaire¹, ainsi que les textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement² et du Sommet mondial pour le développement durable³, le Document final du Sommet mondial de 2005⁴ et la Déclaration de Doha sur le financement du développement⁵,

Rappelant également le Document issu de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement⁶,

Rappelant en outre la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et le document qui y a été adopté⁷,

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Voir résolution 55/2.

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 1, annexe et résolution 2, annexe.

⁴ Voir résolution 60/1.

⁵ Résolution 63/239, annexe.

⁶ Résolution 63/303, annexe.

⁷ Voir résolution 65/1.



Prenant note de la réunion informelle de l'Assemblée générale tenue le 3 juin 2010 sur les sources innovantes de financement du développement, conformément à la résolution 64/193,

Sachant que des sources innovantes de financement peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Prenant note des travaux en cours sur les sources innovantes de financement du développement,

1. *Réaffirme* que la mobilisation de sources supplémentaires de financement occupe une place centrale dans le partenariat mondial pour le développement, afin d'aider à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et demande aux pays développés d'honorer sans tarder les engagements qu'ils ont pris dans le cadre du Consensus de Monterrey² et de la Déclaration de Doha⁵ sur le financement du développement, notamment grâce à des apports de liquidités à court terme, à des prêts de développement à long terme et à des subventions qui permettront de répondre aux besoins en matière de développement des pays en développement;

2. *Demande instamment* aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait d'atteindre l'objectif fixé, à savoir porter l'aide publique au développement à 0,7 % de leur produit national brut, dont 0,15 à 0,20 % pour les pays les moins avancés, et demande aux pays développés d'arrêter des calendriers précis et transparents dans le cadre de leurs processus d'allocation budgétaire afin de parvenir au niveau d'au moins 0,5 % de leur produit national brut pour l'aide publique au développement d'ici à 2010 et 0,7 % d'ici à 2015, au plus tard;

3. *Souligne* que des mécanismes de financement novateurs peuvent être utiles pour aider les pays en développement à mobiliser des ressources supplémentaires en faveur du développement de façon durable, et prévisible sur une base volontaire;

4. *Réaffirme* que ce financement devrait être décaissé conformément aux priorités des pays en développement et ne devrait pas créer un fardeau indu pour ces pays ni se substituer aux sources traditionnelles de financement, notamment à l'aide publique au développement, ou en réduire le niveau;

5. *Met en exergue* les progrès considérables qui ont été faits à ce jour dans le domaine des sources innovantes de financement du développement et souligne l'importance de transposer à plus grande échelle les initiatives actuelles et de créer de nouveaux mécanismes, lorsqu'il y a lieu, afin de fournir des ressources supplémentaires qui viendraient s'ajouter durablement aux moyens classiques de financement du développement;

6. *Décide* de convoquer une réunion de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale au cours de la soixante-sixième session pour examiner la question des mécanismes novateurs de financement du développement;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-sixième session un rapport passant en revue tous les effets actuels et potentiels des mécanismes novateurs de financement du développement, en tenant compte du fait que ces

mécanismes devraient être volontaires et ne pas constituer un fardeau indu pour les pays en développement.
